EN SYRIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans cette déclaration, le secrétaire d'Etat américain a fait état des mensonges de la propagande britannique, qui prétendaient que les Allemands occupent la Syrie. Il a pris violemment parti contre la France et il a enfin attaqué l'amiral Darlan en termes très discourtois.

Les Italiens quittent la Syrie

Rome, 14 juin. — Un groupe important d'Italiens rentrant en Italie à la suite des événements de Syrie, est arrivé à Istamboul. D'autres groupes y sont attendus.

Les remerciements du général d'armée Dentz

Vichy, 14 juin. — Le général d'armée Dentz, haut commissaire de France en Syrie et commandant en chef, a adressé au général d'armée Huntziger, ministre secrétaire d'Etat à la guerre et chef des forces terrestres, le télégramme suivant :

« Je vous remercie de la promotion que vous m'annoncez et dont je reporte l'honneur sur les magnifiques troupes qui se battent avec un indomptable patriotisme. Elles feront tout pour mériter la confiance que le maréchal chef de l'Etat et le gouvernement mettent en nous. »

Les fausses nouvelles de la radio britannique

Vichy, 14 juin. — La radio anglaise et le poste américain de Boston diffusent une quantité de fausses nouvelles relatives au développement de la situation en Syrie.

C'est ainsi que l'émetteur de Boston annonçait vendredi que la guerre en Syrie allait prochainement se terminer par la victoire anglaise et l'occupation du pays.

La vérité est, au contraire, que les forces ennemies sont partout contenues et que nos troupes passent en différents points à la contre-attaque.

Quant à la radio de Londres, elle voudrait bien faire croire au monde entier que les troupes anglaises et gaullistes n'avancent si lentement que parce que le commandement anglais ne veut pas faire couler le sang français. Bien entendu, elle ne dit pas un mot de l'héroïque résistance opposée par les troupes françaises.

Le même poste de Londres affirmait vendredi : « Nous faisons halte et nous négocions aussi souvent que nous le pouvons. Nous ne voulons pas anéantir inutilement des villes et des villages. »

Les soldats français qui opposent, le long de la côte du Liban, dans toutes leurs positions, une vigoureuse résistance aux Britanniques et qui sont décidés à se défendre jusqu'au dernier, malgré le terrible feu de la flotte britannique, ne sont probablement pas du même avis que la radio londonienne.

Disons-en autant des paysans du Liban et de la Syrie, dont les maisons sont détruites par les Anglais.

Cette même radio londonienne continue d'affirmer, d'autre part, que des officiers et des soldats français ont abandonné en grand nombre leur poste pour se joindre aux forces gaullistes. Ceci est absolument faux.

Le poste de Londres annonce l'occupation de Amtaga, dans le Liban ; cela est une pure invention.

La nouvelle, de même source, que des colonnes anglaises, débouchant de l'Irak, auraient occupé certaines villes, appartient au domaine de la farce.

Enfin, la radio d'Ankara prétendait, vendredi soir, que des négociations seraient en cours au sujet de la reddition de Damas, et le poste de Boston précisait, à ce sujet, que la capitale de la Syrie était occupée par les Anglais.

La vérité est, en définitive, que les attaques menées depuis quatre jours par les Britanniques contre nos positions ont jusqu'à présent toutes été brisées par la résistance de nos troupes.

Un article du «Journal de Genève» sur les buts de l'attaque britannique

Vichy, 13 juin. — Le « Journal de Genève », dans son éditorial, juge en ces termes l'initiative anglo-gaulliste contre la Syrie :

« La France s'est engagée à protéger ses colonies et les territoires dont elle a la gérance. Si elle laissait entamer ce capital, elle affaiblirait sa position et laisserait douter de la valeur de sa parole. Quelle que soit l'opinion que les gaullistes puissent avoir de la politique suivie par l'amiral Darlan, on a peine à concevoir que leur attitude dans l'affaires syrienne puisse soutenir les intérêts permanents de leur patrie. En procédant par des attaques militaires à la mise à néant de l'indépendance de la Syrie, ils enlèvent un atout à la France. »

L'éditorialiste met en lumière les mobiles de l'Angleterre. Il s'agit, pour elle, de rétablir dans le Moyen-Orient sa position et son prestige. On sait que, pendant la guerre mondiale, la Syrie fut le point de départ des offensives turque contre le canal de Suez. On ne saurait nier l'intérêt stratégique de cette bataille entre l'Orient et l'Occident.

— Des hydravions japonais ont bombardé une nouvelle fois la ville de Tchoung-King siège du gouvernement du maréchal Tchang-Kaï-Chek. D'autre part, de nouveaux engagements mettent actuellement aux prises Chinois et Japonais dans les montagnes de la province du Hou-Pé, où les Nippons ont commencé une attaque d'envergure.

Communiqué officiel italien

ROME, 14 JUIN. — *Le haut commandement des forces armées communique ce qui suit :*

Au cours de la nuit du 12 au 13 juin, la forteresse de Gibraltar a été bombardée.

En Afrique du Nord, des avions de combat ont poursuivi leurs attaques contre Tobrouck. Des avions allemands ont attaqué avec succès une base aérienne ennemie.

En Afrique orientale, au cours des combats de Debra-Taber, mentionnés dans notre communiqué de vendredi, l'ennemi a subi de lourdes pertes. Il a laissé entre nos mains des armes, ainsi qu'un certain nombre de prisonniers.

La révision des citations à l'ordre de l'armée

La délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés (secrétariat d'Etat à la guerre) communique ce qui suit :

« Beaucoup de combattants s'inquiètent au sujet de la révision des citations. Il est donc nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles elle s'effectue. Les indications suivantes sont données en ce qui concerne seulement les citations de l'armée de terre.

Le décret du 26 mars 1941 a institué une nouvelle Croix de guerre 1939-1940 constituée par la croix de bronze de l'ancienne, suspendue à un ruban vert de 37 millimètres de largeur avec liseré noir à chaque bord et comportant dans le sens de la longueur, cinq raies noires équidistantes. En somme, cette décoration est semblable à la Croix de guerre 1914-1918, mais les raies rouges du ruban sont remplacées par des raies noires.

En ce qui concerne les citations accordées par les autorités de l'armée de terre, auront droit au port de cette nouvelle Croix de guerre :

1° Les décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre, ces distinctions comportant l'attribution de la Croix de guerre avec palme. Mention de cette attribution est faite sur l'extrait de notification individuelle ou sur le « Journal officiel » ;

2° Les bénéficiaires de citations accordées postérieurement au 1er avril 1941. Ces citations ne peuvent être accordées que par le général commandant en chef les forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre et, pour les grands blessés seulement, par les généraux commandant les divisions militaires ;

3° Les bénéficiaires de citations accordées avant le 1er avril 1941, homologuées après révision et dont les noms seront publiés en fascicules spéciaux annexés au « Journal officiel » à partir du 1er juin 1941.

Les numéros du « Journal officiel » dans lesquels ont commencé à paraître ces listes sont ceux des 1er, 5 et 9 juin.

L'examen des citations révisées a été fait dans un esprit de très large bienveillance, notamment pour les combattants de l'avant. Seules, ne seront pas homologuées, les citations accordées en série sans mentionner un acte nettement caractérisé et d'autres qui sans aucun doute, ne répondaient ni à la lettre, ni à l'esprit du décret instituant la Croix de guerre.

D'ailleurs, les citations non homologuées et qui ne donnent pas droit au port de la nouvelle Croix de guerre, sont acquises à leurs bénéficiaires. Elles resteront inscrites dans leurs pièces matricules. Leur libellé sera seulement accompagné de la mention : « ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre ». Elles demeurent tout aussi valables que celles obtenues, le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir au cours de la guerre.

Le port du ruban vert et rouge de la Croix actuelle, dont la suppression avait été initialement prévue pour le 1er juin, sera autorisé jusqu'au moment où les intéressés auront pu voir dans l'Officiel leur citation homologuée.

Une fois toutes ces homologations parues, cette autorisation sera supprimée à une date qui sera fixée « Journal officiel ». A partir de cette date, seul le port du nouveau ruban sera autorisé.

Il est rappelé en outre que tous les mobilisés qui remplissent les conditions fixées par le décret du 27 décembre 1940 pour avoir la qualité de combattant, auront droit à la Croix du combattant 1939-1940, dont le ruban est bleu horizon, verticalement barré de raies noires.

— Le général Laure a remis samedi leur fanion aux différentes sections de la Légion des combattants de l'Ardèche, réunis à Tournon.

La majoration des indemnités spéciales temporaires de résidance alouées aux fonctionnaires

Vichy. — Le « Journal Officiel » du 12 juin a publié une loi majorant l'indemnité spéciale temporaire, l'indemnité de résidence et l'indemnité pour charge militaire, allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le texte stipule qu'à partir du 1er juin, il est attribué aux fonctionnaires, agents et employés civils, militaires de l'Etat, recevant un salaire annuel au plus égal à 25.000 fr. à l'exclusion des employés ou ouvriers dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration à l'indemnité spéciale temporaire.

Pour les agents fournissant un service complet, cette majoration est fixée uniformément à 9.000 fr. par an.

Pour les agents auxiliaires temporaires âgés de moins de 20 ans, les taux de l'indemnité seront réduits d'une somme de 300 francs pour les jeunes gens de moins de 20 ans et de plus de 19 ans ; 600 francs pour ceux âgés de moins de 19 ans et de plus de 18 ans ; 1.000 fr. pour ceux âgés de moins de 18 ans et de plus de 16 ans.

En ce qui concerne l'indemnité de résidence, son taux varie selon les localités de 1.100 à 4.600 fr. pour les agents non logés et de 900 à 3.600 francs pour les agents logés.

— Un violent tremblement de terre a été enregistré en certaines régions d'Espagne. Le foyer du séisme se trouvait à Almeria.

L'OPINION CANADIENNE manifeste son attachement à la France

Paris, 14 juin. — Malgré la tension des relations franco-britanniques aggravée par le conflit syrien, de nombreux Canadiens ne manquent jamais l'occasion de réaffirmer leur attachement à la France. C'est ainsi que dans un éditorial, la « Patrie », de Montréal, profite de l'extension du collège Stanislas pour écrire :

« Ce collège, c'est un peu de la France au Canada. On sent aujourd'hui combien notre peuple a besoin de la France, de la pensée, du génie français pour continuer à vivre. Cet exil de notre mère patrie ne peut durer, nous en sommes persuadés. Nous pouvons exprimer notre reconnaissance au gouvernement fédéral d'avoir maintenu, en dépit de tout, les relations avec la France, car la légation de France à Ottawa, le consulat de Montréal constituent pour le Canada français des oasis de fraîcheur dans la sécheresse des temps actuels. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les prix des légumes et des fruits nouveaux

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais les prix-limites des légumes nouveaux sont fixés ainsi qu'il suit par arrêté préfectoral.

Le premier chiffre est le prix-limite de vente par le grossiste (tous frais compris, sauf l'octroi); le second celui de la vente par le détaillant (octroi non compris).

Légumes

Artichauts Bretons long. max. 14 cm. queue sans feuille (100 kilos): 726.00-8.75; les autres, 341.10-4.10. — Carottes poids min. 1 kilo, fanes comprises (la botte): 7.20-9.70; carottes équeutées (100 kil.): 784.30-10.50. — Navets, poids min 1 kilo, fanes comprises (la botte): 4.65-6.20; navets équeutés (100 kilos): 527.70-7.00. — Oignons blancs en bottes poids min. 1 kilo (le kilo): 9.20-12.20; oignons équeutés, queue 3 cm. max., en vrac (100 kilos): 790.10-10.50. — Echalottes en bottes avec feuilles (le kilo): 7.90-10.50; échalottes équeutées (100 kilos): 790.10-10.50. — Ail nouveaux, queue 20 cm. max., sans racine (100 kilos): 1.040.90-13.90. — Champignons (le kilo): 30.50-38.95. — Choux (100 kilos): 516.00-6.90. - Poireaux nouveaux, botte de 1 kilo (la botte): 11.70-15.50; poireaux du Midi (la botte): 6.55-8.70. — Epinards (100 kilos) : 559.75-7.50. — Petits pois (100 kilos): 721.60-9.60; pois mange-tout (400 kilos) : 1.037.70-13.80. — Asperges, 18 cm. de long, 14 m/m. de diamètre minimum (le kilo): 15.70-23.90; grosses, diamètre plus de 20 m/m. (le kilo): 11.10-15.20; moyennes, diamèt. 13 à 20 m/m. (le kilo): 8.30-11.60; petites, moins de 13 m/m (le kilo): 5.50-7.80; tout venant (le kilo): 5.50-7.80. — Radis, la botte conforme aux usages locaux (la botte): 2.40-3.70. — Laitues de châssis, grosses (la pièce): 3.90-5.20; petites, 3.35-4.45; production locale: grosses, 1.95-2.60; petites, 1.65-2.20; laitues autres (100 kilos): 811.60-11.30. — Scarolles chicorée marsichéro (100 kilos) : 738.85 - 10.30. — Choux-fleurs géants, plus de 2 kilos 500, importation (la pièce): 7.85-10.90; prim., production locale: 7.65-10.10; gros, 2 k. à 2 kilos 500, importation: 7.65-10.70; prim. product. locale: 7.00-9.30; moyens 1 k. 500 à 2 kilos: importation, 5.20-7.40; prim. production locale, 4.75-6.40; petits, moins de 1 k. 500: importation, 3.80-5.50; prim. production locale, 3.20-4.70. — Tomates: lisses (100 kilos): 1.284.80-17.10; côtelées, 1.130.30-15.10. — Haricots verts et gris fins (100 kilos): 1.872.10 - 25.40; moyens, 1.144.05-15.70; barr. beurre, 1.144.05-15.70; barr. mange-tout, 1.298.80-17.50. — Courgettes (100 kilos): 786.50-10.90. — Courgettes (100 kilos) 8.20. — Blettes (100 kilos): 583.20-8.20.

Fruits

Fraises: Héricart (le kilo): 24.55-32.60; Plougastel, vendues sous marque de garantie Bretagne, 18.10-24.10; fraises des Halles, 18.10-24.10; Tomates ou Moutot, 10.10-13.40; autres que Héricart ou Tomates, 15.00-20.00. — Cerises: Anglaises, Montmorency, Marmotelle, Reverbon impériale et similaires piquées, 19.40-25.80; en vrac, 18.65-24.80; Bigarreaux et griottes: piquées, 15.10-20.10; en vrac, 14.35-19.10; Bigarreaux blancs et cerises communes, 9.10-12.10. — Pêches: extra, 10 fruits au kilo: cagette, 19.05-25.30; plateau, 19.70-26.20; en billots, 18.10-24.10; gros, 10 à 15 fruits au kilo: plateau, 13.90-18.50; cagette, 13.40-17.80; billot, 12.65-16.80; moyennes, 15 à 20 fruits au kilo: plateau, 11.20-14.90; cagette, 10.50-14.00; billot, 9.90-13.20; petits, plus de 20 fruits au kilo: cagette, 7.80-10.40; billot, 7.15-9.50. — Amandes vertes: extra (le kilo): 11.35-15.15; autres, 5.00-6.80. — Cassis: (le kilo) : 11.30-15.30. — Groseilles: en grappes, 8.10-10.75; à maquereau, 7.00-8.00. — Framboises: vrac avec queues, 17.05-22.70. — Prunes: Burbanks, Japonaises et autres (en billots lités), 13.05-17.40; (en billots vrac), 8.60-11.50. — Pêches: forcées Montreuil et hors taxation; pêches autres variétés: extra, 7 fruits au kilo max.: plateau, sur un rang, 17.70-23.50; cagette, 17.05-22.70, en billot, 16.20-21.50; grosses, 10 fruits au kilo max.: plateau, sur un rang, 14.55-19.40; cagette, 14.05-18.70; en billot, 13.30-17.70; moyennes, 15 fruits au kilo max.: plateau, sur un rang, 11.80-15.70; cagette, 11.15-14.80; en billot, 10.35-13.75; petites, plus de 15 fruits au kilo: cagette, 8.10-10.80; en billot: 7.50-10.00. — Brugnons: extra, 7 fruits au kilo max.: plateau, sur un rang, 16.80-22.40; cagette, 16.20-21.60; en billot, 15.40-20.50; gros, 10 fruits au kilo max.: plateau, sur un rang, 14.00-18.60; cagette, 13.40-17.80; en billot, 12.70-16.90; moyens, 15 fruits au kilo max.: plateau sur un rang, 11.15-14.80; cagette, 10.55-14.00; en billot, 9.85-13.10; petite, plus de 15 fruits au kilo: cagette, 7.80-10.40; en billot, 7.15-9.50.

Un supplément de 500 grammes de pain pour tous les consommateurs...

La préfecture communique ce qui suit :

« En vue de remédier aux difficultés actuelles du ravitaillement en pommes de terre, une distribution supplémentaire de 500 grammes de pain sera faite à tous les consommateurs pour la période du 16 au 22 juin, contre remise du ticket I de la carte de légumes secs et denrées diverses.

...et un supplément spécial pour les travailleurs lourds

Outre le supplément de 500 grammes de pain attribué comme il est indiqué ci-dessus, à tous les consommateurs, les travailleurs lourds obtiendront un supplément spécial de 500 grammes de pain par semaine à partir du 16 juin jusqu'au 3 août 1941, c'est-à-dire durant sept semaines.

Une carte spéciale qui est actuellement à l'impression et qui leur sera remise par l'intermédiaire de leur employeur, permettra aux travailleurs lourds d'obtenir ce supplément.

Les tickets de savon remis après le 5 mai seront valables

La préfecture communique ce qui suit :

Il est porté à la connaissance des bénéficiaires du rationnement, qui ont remis après le 5 mai leurs tickets de savon en poudre, savonnettes et savon à barbe et n'ont pu de ce chef voir leur ration acceptée, que, par mesure d'exception, tous les tickets de mai remis avant la fin du mois de mai seront encore acceptés en juin par le commerçant réceptionnaire.

Les détaillants qui sont en possession de tickets de savon sous toutes formes, au titre de mai, sont invités à les faire parvenir de toute urgence à leur fournisseur grossiste.

Pour les rations de savon de juin et afin que chacun puisse se mettre en règle, les tickets de juin remis à titre de commande devront être acceptés par les détaillants des branches du commerce intéressées jusqu'au 30 juin.

Les détaillants sont tenus de faire tenir aux grossistes, pour le 25 juin, tous les tickets de juin collectés jusqu'au 20.

L'attention des intéressés est attirée une dernière fois sur le fait que passé ces délais, il ne sera tenu compte d'aucune réclamation émanant de retardataires.

Le retour de certains réfugiés en zone interdite

Il est porté à la connaissance des chefs de familles qui désirent le retour de membres de leur famille résidant actuellement en zone non occupée, qu'ils doivent déposer les demandes d'autorisation dans les mairies avant le 23 juin. Passé ce délai, les demandes ne seraient plus prises en considération.

L'arrivée du premier train de prisonniers rapatriés comme pères de quatre enfants

Vichy, 14 juin. — Le premier train ramenant d'Allemagne des prisonniers pères de quatre enfants arrivera à Châlon-sur-Saône dimanche matin. Il passera ensuite à Mâcon, d'où il sera dirigé sur le centre de triage de Sathonay.

Les prix du sirop et du sucre de raisin dans le Nord et le Pas-de-Calais

Par arrêté, pris conjointement par MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais les prix de vente au détail du sirop de raisin et du sucre de raisin dans ces deux départements sont fixés ainsi qu'il suit: sirop de raisin à 36°, 15 fr. 30 le kilo; sucre de raisin solide, 17 fr. 50 le kilo.

Le prix du miel

Par arrêté ministériel du 27 mai 1941, le prix du miel a été fixé comme suit, taxe à la production et taxe sur les transactions comprises: 26 fr. le kilo en demi-gros et 30 fr. le kilo au détail, logé dans les conditions commerciales ordinaires.

Aux producteurs de légumes secs

La préfecture communique ce qui suit:

En cette période de soudure, où des avaries sont normales, des abus peuvent se produire sous forme de ventes clandestines. Des contrôles révélant la disparition d'un stock, se voient opposer l'avarie et la consommation par les animaux, alors que la marchandise a tout simplement été vendue par petites quantités à des acheteurs de passage.

I est rappelé que le cultivateur est responsable de la conservation de sa récolte. En cas d'avarie de force majeure, mettant la denrée en état de moindre qualité pour la consommation humaine, celle-ci peut être déclassée au profit de l'alimentation des bestiaux, sous réserve d'une déclaration effectuée par l'intermédiaire de la mairie auprès du service compétent, le Bureau régional de répartition des légumes secs, 18, rue Malherbe, à Lille.

Si la denrée est totalement inconsommable pour qui que ce soit, l'avarie est constatée et déclarée dans les mêmes conditions à l'organisme ci-dessus indiqué, qui délivre au cultivateur une décharge qui lui sert de justification.

Les délinquants et réfractaires pourront faire l'objet de sanctions.

Aux agriculteurs ayant souscrit des contrats de culture pour la pomme de terre

La direction des services agricoles communique ce qui suit:

« Une très faible quantité de produits cupriques ayant été mise à la disposition du département du Nord pour le traitement des pommes de terre, les agriculteurs ayant souscrit des contrats de culture pourront recevoir les bons nécessaires à l'attribution d'une certaine quantité de produits à employer en poudrage.

Ceux d'entre eux qui désirent pratiquer des traitements pour leur culture de pommes de terre voudront donc bien en faire la demande sans délai au G.R.F.A., 15, rue des Vieux Murs, à Lille, en précisant: leur nom et adresse, la gare qui dessert leur localité, la surface ayant fait l'objet d'un contrat de culture de pommes de terre et le nom du fournisseur habituel.

Les quantités très faibles de produits mises à la disposition du département ne pouvant permettre de traiter la totalité des surfaces faisant l'objet de contrats, les demandes seront satisfaites dans l'ordre de leur arrivée et jusqu'à épuisement du tonnage total. »

Concours pour l'Ecole supérieure de police (Commissaires)

Un concours d'admission à l'Ecole supérieure de police, pour l'emploi de commissaire de police, aura lieu le 15 juillet prochain. Soixante places environ sont prévues. Un centre d'examen fonctionnera à Lille pour les candidats résidant dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et dans la partie interdite des départements de l'Aisne, de la Somme et des Ardennes.

Les demandes doivent être parvenues le 25 juin à la préfecture du Nord (cabinet du préfet).

Chaque demande, faite sur papier timbré, devra comporter la date et le lieu de naissance, la filiation, la situation de famille, l'adresse, les titres universitaires et la mention des connaissances du candidat en langues étrangères.

Toutes autres précisions utiles sur la nature des épreuves et sur la liste des pièces exigées pour la constitution des dossiers seront fournies sur demande adressée au préfet (cabinet).

Association amicale des étudiants et anciens étudiants en pharmacie des Facultés catholiques de Lille

L'Association organise pour les mercredi 25 et jeudi 26 juin 1941 des conférences préparatoires à l'examen de validation du stage en pharmacie.

Tous les stagiaires y sont cordialement invités.

Ces conférences se feront à la Faculté catholique de médecine et de pharmacie, 56, rue du Port.

Pour tous renseignements complémentaires, écrire ou s'adresser, 56, rue du Port, ou, 125, rue Meurein, à Lille.

Jury des études musicales du Nord de la France

Voici les résultats qui ont été proclamés à la suite de la séance d'auditions-examens qui s'est déroulée mercredi dans l'une des salles de la Société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille.

Degré élémentaire, deuxième division. — 1re mentions: Anne-Marie Houset (de Croix); Monique De Jonckeere, Maurice Mathieu (Mlle Pacquies, de Loos). — 2mes mentions: Marie-Louise Lemoine, Janine Rogier (Mlle Pacquies), Marcelle Cuvelier (de Croix). Arlette Pierson (Mlle Pacquiez), Janine Senez, Georgette Meliot, Emilienne Deseppringalle (Institution Jeanne-d'Arc, de St-Amand, professeur Mlle Leveau), Yvonne Lanneau (de Croix), Monique Vankayseele (Mlle Pacquiez).

Degré élémentaire, première division. — 1re distinctions: Renée Dhondt, Rachel Dogimont (de Croix), Jeanne-Andrée Heulle (Institution Jeanne-d'Arc, de St-Amand), Lucienne Inglart (M. Poivre, de La Gorgue). — 2mes distinctions: Fernande-Marie Meurens, Agnès Dufernez, Marie-Emilie Heulle (Institution Jeanne-d'Arc, de St-Amand), Marguerite Vandenbulcke (de Croix), Marie-Thérèse Rogier (Mlle Pacquies, de Loos).

Degré primaire, deuxième division. — 3me mention: Madeleine De Jonckeere (Mlle Pacquies).

Degré primaire, première division. — 1re distinction: Monique Dufernez (Institution Jeanne-d'Arc, de Saint-Amand), Marie-Thérèse De Jonckeere (Mlle Pacquies, de Loos), Marie-Françoise Delchers (de Croix). — 2mes distinction: Thérèse Bourgain (Institution Jeanne-d'Arc). — 3mes distinctions: Hélène Houset, Thérèse Houset (de Croix).

Aux artisans de Lille-Roubaix-Tourcoing et environs

Les artisans et artisanes peuvent se présenter aux permanences de l'Union des artisans de la région du Nord, pour obtenir tous renseignements sur la répartition des matières premières, les obligations fiscales, comptables et autres.

Ces permanences ont lieu à :

Lille : 10, rue des Arts (2me étage), les lundi 16, de 9 h. à 11 h., et vendredi 20, de 14 à 16 h.

Roubaix : 13, rue du Pays, les lundi 16 et jeudi 19, de 17 à 19 h., et le samedi 21, de 18 à 20 heures.

Tourcoing : au Café du Centre, 2, place de la République, les lundi 16 et jeudi 19, de 15 à 18 heures.

LILLE

La mort au champ d'honneur de M. Hubert Desrueles

Cette nouvelle, qui nous est parvenue hier, attristera profondément tous les sportifs, tant à Roubaix qu'à Lille. Hubert Desrueles n'a pas seulement laissé dans le sport un nom que son père, M. Hubert Desrueles, et son oncle M. Jean Desrueles, professeurs d'éducation physique bien connus dans notre région, avaient déjà illustré avant lui, il s'était fait aussi, dans le cercle de ses nombreux amis, une réputation estimable par son caractère aimable, la cordialité qu'il mettait dans ses relations.

Jeune sportif, il excella aussitôt sur plusieurs terrains, car il avait de qui tenir et son premier maître avait été son oncle et parrain, M. Jean Desrueles. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait pris place très vite parmi les champions de ski, de natation, de cyclisme, de boxe et d'aviron.

Hubert Desrueles est tombé bravement au cours d'une mission pour laquelle il avait demandé d'accompagner son commandant de compagnie.

Cité à l'ordre du jour d'une citation après les combats de Rethel où sa formation avait été engagée. Une seconde citation, en sanctionnant le dernier acte de courage qu'il accomplit, indique l'endroit où il est tombé: « ..... Caporal Hubert Desrueles, porté disparu le 18 juin 1940 à Siglion (Loiret). alors qu'il était en mission avec son commandant de compagnie et sur sa demande... Caporal d'un courage exemplaire, toujours volontaire dans toutes les missions et tous les coups de main... »

Il fut atteint par un obus dans le cimetière de cette petite commune du Loiret et enterré seul sur place.

Hubert Desrueles s'était conduit en héros, comme vingt ans plus tôt son père, ancien officier d'un des bataillons de chasseurs à pied de Driant, qui perdit un bras à la Maisonnette, en 1916.

Détail navrant: M. Hubert Desrueles s'était marié le 27 avril 1940, au cours d'une permission, à Mlle Verquin, fille du capitaine aviateur Verquin, chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre....

Un service religieux sera célébré le 17 juin, à 14 h. 30, en l'église de Siglion, pour le repos de l'âme des soldats tombés il y a un an sur le champ de bataille de ce village.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons nos condoléances à Mme Hubert Desrueles, à MM. Hubert et Jean Desrueles et leurs familles

Un escroc abuse de la confiance d'une femme de prisonnier

Mme Thomas, 6, rue de Wattignies, recevait la visite, mercredi, d'un individu qui se présentait comme ouvrier travaillant en Allemagne, dans la localité où son mari est prisonnier de guerre. Il s'offrait, à l'expiration de son congé, à porter à son mari de Mme Thomas, les victuailles et l'argent qu'elle voudrait bien lui remettre. Confiante, Mme Thomas lui donna, dans cette intention, 120 fr. et un colis d'une valeur de 125 fr. Après le départ de l'inconnu, elle eut des doutes, fit une enquête et apprit ainsi qu'elle avait eu affaire à un escroc.

Un spécialiste des vols dans les autos sous les verrous

Samedi, le brigadier-chef de la sûreté Carpentier, aidé du brigadier Contensaux et de l'inspecteur Vandeyver, en procédant à la visite des garnis, rue de la Monnaie, ont arrêté Gaston Cochon, 29 ans, habitant dans une chambre, 69, rue de la Monnaie, sorti de prison en janvier, sans moyens d'existence, mais qui menait néanmoins large vie.

Une perquisition opérée dans son logement amena la découverte d'un imperméable de grande taille, d'une culotte de sport en peau de porc, du dernier cri.

Interrogé, l'individu avoua avoir volé ces vêtements, la veille, dans une auto, rue du Courti-Debout. Entré dans la voie des aveux, il avoua d'autres vols commis dans des autos en stationnement, notamment : de l'essence, un magnifique pardessus gris dérobé le 31 mai rue Esquermoise en revendu 400 fr. à un cabaretier nommé Facon, 65, rue de la Monnaie; une trousse d'outils, cédée 225 fr. à son logeur, le nommé Pique, et cinq bicyclettes revendues à des inconnus à Roubaix.

Pique et Facon ont été laissés en liberté. Cochon a été déféré au parquet.

Deux «bécaniers» et un recéleur arrêtés

La sûreté lilloise, devant la recrudescence des vols de bicyclettes — en moyenne cinq à six machines disparaissent par jour — s'est attelée à la tâche d'en arrêter les auteurs.

Elle vient d'arrêter Robert Dubruille, 19 ans, manœuvre, 58, rue Jules-Guesde, et un jeune homme de 17 ans, qui les 24, 30 et 31 mai avaient dérobé trois vélos appartenant à MM. Henri Tabary, rue Anatole-France à Ronchin; Georges Bouquet, 10, rue de la Baignerie, et Albert Barche, rue n° 2, à Lille.

Elle a arrêté en outre un cheval de retour, Adrien Lemay, manœuvre, rue d'Iéna, 22, qui recélait une des machines volées.

NORD

Un camion est tamponné par un train, à Cambrai

Un camion de l'Office général des transports, qui de l'Oise, à Paris, conduit par M. Louis Larivière, se trouvait vers 17 h. à l'angle des rues de Beaume et du Castor; le conducteur manœuvrait pour faire demi-tour lorsque survint un train de la Compagnie Boisleux-Marquion se dirigeant sur Fontaine. Le convoi heurta le véhicule qui se trouvait alors en travers de la voie, occasionnant des dégâts importants.

Assailli par toute une famille à Saint-Aubert

Vers 1 h. du matin, Alphonse Dron, 21 ans, ustmier, demeurant rue de Villars, à Saint-Aubert, sortait du café Dherbomez, rue J.-J.-Rousseau, en compagnie de son camarade Robert Bricout, lorsque, sans provocation, il fut assailli par Gustave Dhaussy, 31 ans, terrassier. Frappé d'un violent coup de poing à la figure il tombe terrassé et une large flaque de sang marque l'endroit de sa chute. Achille Dhaussy, 21 ans, se mit à cogner à son tour sur Dron, ainsi que Victor Legros, 20 ans, et les femmes de la famille.

Robert Bricout essaya de protéger son compagnon, mais il dut se retirer devant le nombre des agresseurs.

Alphonse Dron parvint à regagner sa demeure où il s'alita. Le docteur appelé à le soigner constata une double fracture du nez et de sérieuses contusions au bras droit et dans la région lombaire.

Un mendiant voleur à Hondeghem

Mme Henri Coudeville, cultivatrice à Hondeghem, route d'Hazebrouck, reçut l'autre matin la visite d'un mendiant qui lui demanda du pain. Tandis qu'il attendait dans le vestibule, la fermière se rendit à la cuisine découper une tranche de pain qu'elle lui remit ensuite. Une heure plus tard, M. Albert Boussée, père de Mme Coudeville, reprenant possession de son veston accroché dans le vestibule, constata qu'une somme de 600 fr. avait été enlevée du portefeuille placé dans la poche intérieure du vêtement.

PAS-DE-CALAIS

L'ameublement de la loge maçonnique de Boulogne a été vendu aux enchères

Cinquante personnes étaient assemblées, hier à 14 h., devant l'immeuble portant le numéro 10 de l'avenue de Paris, à Boulogne. Une affiche imprimée, collée sur un volet, annonçait qu'on allait vendre, aux enchères publiques, un « ameublement de salle de réunion ». Devant le « res-de-chaussée l'« ameublement » était exposé. Les habitants du quartier, de même que quelques vieux Boulonnais n'ignoraient pas qu'il s'agissait de la vente du matériel et de la petite bibliothèque de l'ancienne loge maçonnique. Le « matériel » qui n'avait pas été déposé sur le trottoir allait être vendu dans la salle de réunion qui fait suite aux deux pièces du rez-de-chaussée. Cette salle est assez curieuse. Il semble que les francs-maçons n'aimaient pas la lumière car elle est dépourvue de fenêtres. Dans le fond, les ornements qui encadraient le fauteuil du vénérable de la loge. Sur le pourtour six stalles et, le long des murs, d'autres stalles permettant à cinquante adhérents de s'asseoir.

Cette curieuse salle de réunion était décorée de douze « tableaux » représentant les signes du zodiaque.

Mais, revenons à la vente. Elle fut peu productrice. Trois portraits représentant Victor Hugo, Ernest Renan et Ferrer, ont trouvé acquéreur pour une soixantaine de francs. Deux torchères qui, autrefois, illuminaient de façon fantasque les délibérations secrètes des « maîtres de la science » furent vendues cent sous.

Un lot de livres comprenant la « Religieuse », de Diderot, un pamphlet anticlérical: « La chasse aux corbeaux », fut adjugé un franc.

Les œuvres complètes de Voltaire atteignirent 120 fr. pour 34 volumes.

ROUBAIX

LUNDI 16 JUIN :

Aujourd'hui : sainte Aline ; demain : saint Hervé.

Soleil : lever à 5 h. 45 ; coucher à 21 h. 55.

Sapeurs-pompiers : numéro d'appel : 303.33

Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h. ; caisse fermée l'après-midi.

Goutte de lait : distribution de lait de 11 h. à 12 h.

Pharmacien de service de nuit : Mlle Lenfant, 13, rue du Chemin-de-Fer.

Une matinée de gala au Conservatoire en souvenir de Maurice Daudelin

Ainsi que nous l'avons annoncé, la deuxième matinée organisée par M. Francis Bouquet, directeur du Conservatoire, en souvenir de Maurice Daudelin, aura lieu dimanche 22 juin, à 15 h. 30, salle Pierre-Destombes, rue de Soubise.

Les élèves habitués de la « maison » retrouveront avec plaisir leurs artistes aimés : Rithé-Sygard, Jean Dekayser, Jean Meurisse, Jean Leroux, Pierre Nyrinck, Guy Lamon, J.-C. Dewalche, etc., dans « La Locandiera ou l'hôtelière », 3 actes de Carlo Goldoni. C'est une pièce fort amusante qui fut souvent jouée par Valentine Tissié et Jacques Copeau aux beaux temps du Vieux-Colombier, et reprise fréquemment.

Des sketches de Daudelin : « Sous l'averse », « Sauvetage », etc., accompagneront cette pièce de choix.

Location comme d'habitude chez le concierge du Conservatoire. Prix des places : 12, 9 et 6 fr.

A l'église votive du Sacré-Cœur

La neuvaine annuelle du Sacré-Cœur se déroule chaque jour dans une atmosphère de ferventé piété.

Elle se continuera lundi 16 à 9 h., pour les paroisses de Saint-Joseph, de Saint-François et leurs écoles.

Le soir, à 19 h. 30, salut et sermon.

A la mémoire de M. le chanoine Goguillon

Demain lundi 16 juin, à 10 h., un coit anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à la mémoire de M. le chanoine Goguillon

Pensionnat Saint-Jean-Baptiste de la Salle Estaimpuis

L'Association Saint-J.-B. de la Salle fera celébrer le dimanche 29 juin, à 9 h. 30, dans la chapelle du pensionnat, la messe trimestrielle pour le repos éternel de l'âme des anciens victimes de la guerre et à l'intention des prisonniers.

Comme d'ordinaire, le R. P. Callens O.P., aumônier de l'amicale, prendra la parole.

COMMENT NÉGOCIER LES BONS DU TRÉSOR?

Nous informons nos lecteurs que la Banque E. Meeschaert, 10, rue du Curé, Roubaix, achète et vend les Bons d'armement, Bons de défense, etc.... à toutes échéances. Cet Etablissement effectue aussi tous remboursements et renouvellements immédiatement et sans frais. 20437

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 3, au Foyer d'éducation ouvrière, 78, rue Jules-Guesde le vendredi 20 juin : Bd de Reims (1-185, 2-224), rues Béranger, Chev.-Roland, Saint-Simon, Ach.-Scrépel, place Fraternité, avenue Linné, rue Arm